

Taxes d'élevage et de sélection du Club Suisse des Terriers selon Art. 9 du Règlement d'élevage

Décision du Comité du CSDT du 14 février 2007 à Mägenwil

1) Traitement des annonces de mise-bas	Fr.	20.00
2) Sélection d'élevage (caractère + standard)	Fr.	150.00
3) Sélection d'élevage individuelle (pour membre et non-membre du CSDT)	Fr.	800.00
4) Contrôle d'élevage + contrôle préalable	Fr.	90.00
5) Contrôle d'élevage suppl. en cas de réclamation	Fr.	150.00

Pour tous les éleveurs et personnes non membres du CSDT, les émoluments sont doublés, sauf pour le point 3 « Sélection d'élevage individuelle ».

Point 1 : Joindre le montant en argent liquide.

Point 2 : Verser sur le CCP 40-276524-2 ZV des SCFT, 1595 Faoug
(joindre la copie du versement à l'inscription).

Point. 3 : Payer le montant en liquide le jour de la sélection individuelle.

Points 4 + 5 : Régler le montant en liquide le jour du contrôle.

6) Taxe de portées (dès la 1 ^{ère} portée annuelle) pour les membres de l'Ass. des éleveurs, annuellement	Fr.	20.00
pour les non membres	Fr.	40.00
7) Cotisation annuelle des membres de l'Ass. des éleveurs	Fr.	20.00

Valable dès le 1^{er} mai 2007